

ACCORD SUR  
LA PROTECTION DES  
DONNÉES PERSONNELLES  
POUR LES CLIENTS  
DE LA SOLUTION  
BDESE ONLINE  
DES ÉDITIONS TISSOT



**BDESE** *online*  
par les Editions Tissot

1. OBJET
2. DÉFINITIONS
3. DESCRIPTION DES TRAITEMENTS FAISANT L'OBJET  
DE LA SOUS-TRAITANCE
4. MESURES DE SECURITE DES TRAITEMENTS
5. DURÉE DE CONSERVATION
6. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT  
VIS-À-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT
7. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT  
VIS-À-VIS DU SOUS-TRAITANT
8. MISE EN GARDE
9. MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES
10. NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES PERSONNELLES
11. MESURES DE SÉCURITÉ ET GARANTIES
12. REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT
13. AUDIT
14. SOUS-TRAITANCE DE SECOND NIVEAU

## ANNEXE

# 1. OBJET

Le présent accord a pour objet de définir les conditions juridiques dans lesquelles ÉDITIONS TISSOT, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à traiter pour le compte du CLIENT, en sa qualité de responsable du traitement, les données personnelles dans le cadre de la fourniture de son service BDESE online (ci-après « Service »).

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

# 2. DÉFINITIONS

**CLIENT** : Désigne tout client de ÉDITIONS TISSOT ayant souscrit à un Contrat et ayant la qualité de Responsable du traitement.

**Contrat** : Désigne le contrat signé par le CLIENT avec ÉDITIONS TISSOT au titre de la fourniture des Services.

**Données Personnelles** : Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Dans le contexte du présent accord, les Données Personnelles sont celles collectées par le CLIENT et rendues accessibles et hébergées par ÉDITIONS TISSOT dans le cadre du Service.

**Environnement** : Désigne l'environnement informatique dédié au CLIENT et hébergeant le Service et les Données Personnelles, tel que rendu accessible par ÉDITIONS TISSOT dans le cadre de la fourniture du Service. L'Environnement est hébergé au sein de la Plateforme.

**Plateforme** : Ensemble des équipements informatiques et/ou de télécommunications utilisé par ÉDITIONS TISSOT dans le cadre de la fourniture du Service. La Plateforme est hébergée par ÉDITIONS TISSOT.

**Politique de Protection des Données Personnelles** : Désigne le document décrivant les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par ÉDITIONS TISSOT et le CLIENT pour assurer la protection des Données Personnelles. Ce document a été accepté par le CLIENT en même temps que le présent accord.

**Réglementation** : Désigne l'ensemble des textes légaux et réglementaires applicables en France et dans l'Union européenne en matière de protection des Données Personnelles et en particulier le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à

l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE.

**Responsable du Traitement** : Désigne tout client ayant souscrit au Service et ayant la qualité de Responsable du Traitement en ce qu'il détermine les finalités et les moyens du traitement de Données Personnelles.

**Service** : Désigne la solution BDESE online fournie par ÉDITIONS TISSOT dans les conditions visées au sein du contrat signé par le CLIENT.

**Utilisateur** : Désigne toute personne sous la responsabilité de ÉDITIONS TISSOT ou du CLIENT ayant accès à l'Environnement du CLIENT par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe.

### 3. DESCRIPTION DES TRAITEMENTS FAISANT L'OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

	<b>Nature du traitement</b>	<b>Finalité du traitement</b>	<b>Données personnelles conservées</b>	<b>Personnes concernées</b>
<b>Création d'une Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales</b>	Collecte de données liées au Responsable de Traitement, conservation, effacement ou destruction.	Renseigner, maintenir et partager la BDESE tel que requis par la réglementation.	Nom, prénom et e-mail du contributeur à la BDESE, et nom, prénom, e-mail et typologie des mandats des représentants du personnel.	Personnes autorisées par le Responsable de Traitement à contribuer ou consulter la BDESE.
<b>Utilisation d'une Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales</b>	Collecte via un fichier DSN anonymisé appartenant au Responsable de Traitement, conservation, effacement ou destruction.	Calcul d'indicateurs sociaux requis par la réglementation pour toute BDESE.	Matricule, date d'entrée et/ou de sortie, nature du contrat de travail, changement de contrat, motif et dates de suspension de contrat, statut handicapé, rémunération, prime-gratification et indemnité, versement aux organismes de protection sociale et de prévoyance, cotisation, avantages en nature.	Salariés du Responsable de Traitement.

## 4. MESURES DE SECURITE DES TRAITEMENTS

Le sous-traitant assure :

- Le chiffrement de l'intégralité des échanges entre l'utilisateur et la plateforme app.bdes-online.fr à l'aide d'un certificat SSL délivré par la société Symantec.
- L'accès à la plateforme app.bdes-online.fr par mot de passe avec gestion des réinitialisations selon une politique spécifique renforcée nécessitant la validation d'un administrateur systématiquement.
- L'anonymisation des données du fichier DSN immédiatement après réception et avant manipulation des données pour le calcul des indicateurs.

Détails techniques :

Le processus d'anonymisation des fichiers DSN modifie les données personnelles du fichier permettant de conserver l'anonymat des salariés.

Les données anonymisées sont conservées dans le respect de la réglementation de protection des données personnelles.

L'enregistrement en base de données est alors effectué sur la base de ces informations anonymisées.

Le stockage du fichier DSN, après anonymisation, sur la plateforme app.bdes-online.fr selon les règles de sécurité en vigueur pour l'ensemble des données stockées sur la plateforme. Tous les fichiers mis à disposition au sein de BDESE online sont chiffrés à l'aide de la méthode XChaCha20.

## 5. DURÉE DE CONSERVATION

À l'échéance de l'abonnement, les données personnelles du client sont conservées au maximum 3 ans.

## 6. OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT VIS-À-VIS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT

**Le sous-traitant s'engage à :**

- Ne traiter les Données Personnelles que sur instruction documentée du Responsable du Traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale.
- Soumettre ses employés intervenant dans le traitement des données personnelles :
  - à une obligation de confidentialité des données personnelles,
  - à une formation en matière de protection des données personnelles.
- Prendre toutes les mesures de sécurité visées au sein de sa « Politique Générale de Protection des Données Personnelles ».
- Respecter les conditions fixées par la Réglementation en matière de recours à la sous-traitance.
- Aider le Responsable du Traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition.
- Aider le Responsable du Traitement à garantir le respect de ses obligations en matière de sécurité du traitement, de notification à la CNIL et de communication aux personnes concernées en cas de violation de Données Personnelles et de consultation préalable de la CNIL le cas échéant.
- Mettre à disposition du Responsable du Traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations visées ci-dessus et pour permettre la réalisation d'audits par le Responsable du Traitement.
- Contribuer aux audits diligentés par le Responsable du Traitement comme décrit dans l'article 13 « Audit ».
- Imposer à son cocontractant, en cas de sous-traitance, les mêmes obligations que celles visées au sein du présent document.
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable du Traitement.

- Traiter les données personnelles uniquement pour les seules finalités qui font l'objet du Service souscrit par le Responsable du Traitement.
- Informer le Responsable du Traitement s'il considère qu'une instruction constitue une violation de la Réglementation.

En cas de cessation des relations contractuelles, et ce, pour quelque cause que ce soit, par défaut, la BDESE du Responsable de Traitement bascule du compte payant à un compte gratuit aux fonctionnalités réduites. Les données et le compte sont ensuite supprimés au bout de 3 années si aucune activité ni connexion n'est enregistrée.

Avant l'échéance de l'abonnement, le client a la possibilité d'exporter l'ensemble de ses contributions.

En cas de restitution, ÉDITIONS TISSOT détruira toute copie des données personnelles restituées dans les plus brefs délais et informera par écrit le Responsable du Traitement de cette destruction.

ÉDITIONS TISSOT s'engage également, dans toute la mesure du possible, à aider le Responsable du Traitement :

- dans la réalisation de toute analyse d'impact des traitements liés au Service ;
- en cas de consultation préalable de la CNIL.

## 7. OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DU TRAITEMENT VIS-À-VIS DU SOUS-TRAITANT

ÉDITIONS TISSOT ne pouvant agir que sur instruction du Responsable du Traitement, le Responsable du Traitement, en sa qualité de responsable du traitement, s'engage à documenter et à fournir à ÉDITIONS TISSOT par écrit toutes instructions concernant les traitements des données personnelles.

Le Responsable du Traitement convient que seules sont traitées les données nécessaires à la fourniture du Service en matière de quantité de données, d'étendue de leur traitement et de durée de conservation, l'accès aux données étant limité aux seules personnes habilitées par ÉDITIONS TISSOT.

Le Responsable du Traitement est informé qu'il lui appartient de :

- fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la Réglementation ;
- superviser le traitement et de réaliser des audits s'il l'estime nécessaire, dans les conditions visées à l'article 13 « Audit » ci-après.

## 8. MISE EN GARDE

Compte tenu de la nature du Service fourni par ÉDITIONS TISSOT et du fait que ÉDITIONS TISSOT ne peut pas exercer une action et/ou un contrôle sur l'ensemble des mesures de protection des Données Personnelles qui doivent être mises en œuvre pour répondre aux exigences de la Réglementation, le Responsable du Traitement s'engage, indépendamment des mesures prises par ÉDITIONS TISSOT, à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger l'accès à l'Environnement du CLIENT et aux Données Personnelles, telles que visées au sein de la Politique générale de protection des données personnelles.

Le Responsable du Traitement reconnaît que la responsabilité des ÉDITIONS TISSOT est limitée aux mesures de protection des Données Personnelles relatives aux éléments composant la Plateforme et l'Environnement.

En cas d'incidents en lien avec des mesures de protection des Données Personnelles sous le contrôle du Responsable du Traitement, le Responsable du Traitement s'engage à en informer ÉDITIONS TISSOT qui fournira ses meilleurs efforts pour l'aider à y remédier.

Le Responsable du Traitement reconnaît que ÉDITIONS TISSOT n'est en aucun cas responsable :

- de la survenance d'un cas de force majeure ;
- d'une mauvaise utilisation du Service par le Responsable du Traitement ayant un impact sur la protection des Données Personnelles ;
- d'un manquement du Responsable du Traitement à ses obligations au titre de la Réglementation ;
- plus généralement de toute cause résultant d'un cas de force majeure.

## 9. MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

ÉDITIONS TISSOT garantit au Responsable du Traitement que chaque personne dont les Données Personnelles sont collectées dans le cadre du Service pourra disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à ses Données Personnelles.

ÉDITIONS TISSOT s'engage, dans toute la mesure du possible, à aider le Responsable du Traitement dans le traitement de toute demande d'une personne exerçant ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité ou d'opposition.

Toute demande du Responsable du Traitement issue d'une réclamation d'une personne dont les données personnelles ont été collectées doit être notifiée à ÉDITIONS TISSOT via l'un des formulaires de la page dédiée : <https://rgpd.editions-tissot.fr/>.

Lorsqu'une personne exerce ses droits directement auprès de ÉDITIONS TISSOT, ce dernier s'engage, dès réception de cette demande, à adresser au Responsable du Traitement par e-mail à l'adresse suivante : [service.client@editions-tissot.fr](mailto:service.client@editions-tissot.fr).

ÉDITIONS TISSOT s'assurera, dans les plus brefs délais, de la mise en œuvre des actions correspondantes à la demande de la personne concernée.

ÉDITIONS TISSOT attire l'attention du Responsable du Traitement sur le fait qu'il lui appartient de tenir à jour un registre de suivi des demandes d'accès, de rectification et d'opposition sous format électronique, contenant les différentes dates et la description des échanges intervenus avec les personnes concernées.

## 10. NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES PERSONNELLES

En cas de violation de données personnelles, ÉDITIONS TISSOT notifie par e-mail au Responsable de Traitement une telle violation dans les plus brefs délais après sa prise de connaissance.

Cette notification est accompagnée de toute information utile afin de permettre au Responsable de Traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL.

## 11. MESURES DE SÉCURITÉ ET GARANTIES

Les mesures de sécurité et les garanties apportées par ÉDITIONS TISSOT quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à la protection des données personnelles sont décrites au sein de la Politique de Protection des Données Personnelles accessibles sur : <https://rgpd.editions-tissot.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>.

## 12. REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

ÉDITIONS TISSOT informe le Responsable du Traitement qu'il dispose d'un registre sous format électronique comportant toutes les informations suivantes, le nom et les coordonnées du Responsable du Traitement ainsi que des sous-traitants de ÉDITIONS TISSOT ainsi que les noms et les coordonnées du représentant du Responsable du Traitement.

ÉDITIONS TISSOT informe le Responsable du Traitement que ce registre est susceptible d'être mis à la disposition de la CNIL sur demande et qu'il ne dispense pas le Responsable du Traitement de disposer de son propre registre, lequel doit faire figurer, en plus des informations susvisées :

- les finalités du traitement ;
- une description des catégories de personnes concernées et des catégories de Données Personnelles ;
- les catégories de destinataires auxquels les Données Personnelles ont été ou seront communiquées, y compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales ;
- les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données.

## 13. AUDIT

Le Responsable du Traitement pourra procéder, à ses frais, au maximum une fois tous les douze (12) mois, à un audit des mesures de protection des Données Personnelles prises par ÉDITIONS TISSOT.

Cet audit pourra être effectué par les soins d'une structure d'audit interne du Responsable du Traitement ou par un cabinet extérieur indépendant, pour autant que celui-ci n'exerce pas également lui-même une activité concurrente de celle de ÉDITIONS TISSOT ou n'ait aucun lien juridique avec un concurrent.

Si ÉDITIONS TISSOT justifie de raisons objectives pour estimer que le cabinet d'audit choisi par le Responsable du Traitement ne présente pas des garanties d'indépendance et d'impartialité suffisantes, il sera en droit de refuser que l'audit soit effectué par ce tiers.

Le Responsable du Traitement reconnaît en outre que son personnel ou celui du cabinet d'audit indépendant qui aura été choisi adhèrera et se conformera aux obligations et règles de sécurité et de confidentialité communiquées par ÉDITIONS TISSOT pendant toute la durée de réalisation de l'audit.

Un accord de confidentialité devra être signé préalablement entre ÉDITIONS TISSOT et la structure d'audit.

Le Responsable du Traitement devra informer ÉDITIONS TISSOT par écrit de son intention de faire procéder à un tel audit et de l'identité de la structure d'audit retenue lorsqu'il s'agit d'un cabinet extérieur et du plan d'audit envisagé, moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours ouvrés.

Ce préavis pourra éventuellement être raccourci d'un commun accord entre les Parties.

Le Responsable du Traitement communiquera préalablement à cet audit l'identité de ses salariés ou des experts détachés par le cabinet d'audit indépendant.

L'audit diligenté par le Responsable du Traitement portera uniquement sur le respect des engagements contractuels de ÉDITIONS TISSOT en matière de protection des Données Personnelles.

ÉDITIONS TISSOT s'engage, le cas échéant, à permettre l'accès des auditeurs au(x) site(s) affecté(s) à l'exécution du contrat(s) concerné(s), à coopérer de bonne foi avec eux et à leur fournir toutes les informations nécessaires.

Si la charge de l'audit est supérieure à 2 jours hommes pour ÉDITIONS TISSOT, la mise à disposition de ressources supplémentaires fera l'objet d'une facturation au Responsable du Traitement.

En tout état de cause, les opérations d'audit ne devront pas perturber le fonctionnement du Service de ÉDITIONS TISSOT au-delà des contraintes inhérentes à un audit.

L'audit ne pourra pas porter sur des informations non spécifiques au Responsable du Traitement, ceci afin de préserver la confidentialité des informations propres aux autres clients de ÉDITIONS TISSOT ou des informations dont la divulgation serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des autres clients et d'autres données personnelles les concernant.

Un exemplaire du rapport d'audit sera remis à ÉDITIONS TISSOT dès que possible.

Le rapport pourra alors faire l'objet d'un examen contradictoire.

Au cas où le rapport d'audit ferait apparaître des manquements de ÉDITIONS TISSOT à ses obligations visées au sein du présent accord, ce dernier s'engage à mettre en œuvre, à ses frais, les mesures correctives nécessaires dans les meilleurs délais.

Si les conclusions de l'audit contiennent des recommandations, leurs conditions de mise en œuvre seront étudiées contradictoirement dans les meilleurs délais.

## 14. SOUS-TRAITANCE DE SECOND NIVEAU

Le Responsable de Traitement a été informé et a agréé l'intervention des sous-traitants de ÉDITIONS TISSOT listés en Annexe du présent Accord.

Le Responsable de Traitement est également informé que ÉDITIONS TISSOT pourra faire appel à un autre sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, ÉDITIONS TISSOT informera préalablement et par écrit le Responsable de Traitement.

Cette information précisera les activités de traitement sous-traitées et l'identité et les coordonnées du sous-traitant.

Le Responsable de Traitement disposera alors d'un délai maximum de 8 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses réserves.

En l'absence de réserves dans le délai précité, le sous-traitant concerné sera réputé agréé par le Responsable du Traitement.

En cas de réserves, le Responsable de Traitement devra fournir les arguments objectifs motivant son refus.

Si ces arguments sont fondés, ÉDITIONS TISSOT demandera à son sous-traitant de prendre en compte les réserves émises par le Responsable du Traitement ou proposera un autre sous-traitant.

ÉDITIONS TISSOT s'engage à s'assurer que ses sous-traitants présentent les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées définies au sein de sa Politique de Protection des Données Personnelles, de manière que chaque traitement réponde aux exigences de la Réglementation.

Chaque sous-traitant de ÉDITIONS TISSOT est tenu de respecter les obligations du présent accord.

## ANNEXE

Liste des sous-traitants éventuels :

Nom du sous-traitant	Objet de la sous-traitance	Localisation du sous-traitant si hors UE	Durée de la sous-traitance	Données personnelles sous-traitées	Personnes concernées	Date de début de la sous-traitance
OVH	Hébergement des serveurs	-	Indéterminée	* Données spécifiées ci-dessous.	Salariés du responsable de traitement	2020
DAG	Infogérance des serveurs	-	Indéterminée		Salariés du responsable de traitement	2022

\* **Données personnelles sous-traitées** : *Matricule, date d'entrée et/ou sortie, nature du contrat de travail, changement de contrat, motif et dates de suspension de contrat, statut handicapé, rémunération, prime-gratification et indemnité, versement aux organismes de protection sociale et de prévoyance, cotisation, avantages en nature (fichiers chiffrés)*